

Essor des trottinettes électriques : quelle stratégie de prévention et de sécurité pour le canton du Jura ?

Fabian Zürcher (UDC)

L'augmentation massive des engins de micro-mobilité électrique, en particulier des trottinettes, transforme la physionomie de nos routes et de nos trottoirs. Si cette évolution technologique offre de nouvelles solutions de mobilité, elle engendre également des risques accrus d'accidents et des tensions croissantes entre les différents usagers de l'espace public.

Le constat sur le terrain est préoccupant : circulation sur les trottoirs au mépris de la sécurité des piétons, non-respect de l'âge légal (14 ans avec permis M ou 16 ans révolus), absence d'équipements de visibilité ou encore transport de passagers. Bien que ces risques soient diffus sur tout le territoire, la prévention doit s'opérer de manière proactive, notamment à travers le réseau scolaire et les campagnes de sensibilisation de la Police cantonale.

Pour garantir une cohabitation harmonieuse et sécurisée, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Vision globale et accidentologie : Le Gouvernement dispose-t-il d'un état des lieux de l'accidentologie liée aux nouveaux modes de micro-mobilité électrique dans le canton du Jura sur les trois dernières années ?**
- 2. Prévention et sensibilisation : Quelles mesures concrètes de sensibilisation aux règles de circulation (interdiction des trottoirs, priorité aux piétons, âge légal) sont actuellement déployées par l'Etat, tant auprès de la jeunesse en milieu scolaire que du grand public ?**
- 3. Respect du cadre légal : Comment le Gouvernement s'assure-t-il que les utilisateurs de trottinettes électriques connaissent et respectent les exigences liées à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), notamment concernant l'équipement obligatoire et les zones de circulation autorisées ?**
- 4. Contrôles et présence policière : Des opérations de contrôle ciblées sont-elles menées pour sanctionner les comportements dangereux, particulièrement dans les zones à forte densité piétonne et aux abords des établissements publics ?**
- 5. Sanctions et suivi des infractions : Quel est le dispositif de sanctions applicable en cas d'infraction liée à l'utilisation des trottinettes électriques et quelles sont, pour les trois dernières années, les données relatives au nombre d'infractions sanctionnées, au montant total des amendes perçues par l'Etat et au nombre de cas ayant fait l'objet d'une dénonciation au Ministère public ?**

Je remercie le Gouvernement pour les réponses qu'il apportera aux présentes questions.

Fabian Zürcher (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)

- Brigitte Favre (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Alain Koller (UDC)
- Francis Carnal (UDC)
- Stéphane Girardin (UDC)
- Damien Lachat (UDC)
- John Moser (UDC)
- Miriam Moser (UDC)
- Lysiane Farner (UDC)

Intervention déposée officiellement le 05 mai 2026